

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 juin 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2830)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL689

présenté par
M. Dussopt, rapporteur

ARTICLE 27

À l'alinéa 14, substituer au mot :

« inséré »,

le mot :

« intégré »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.